



Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



16038429

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 07 MARS 2016

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : 0473.147.192

Dénomination (en entier) : CONFISERIE VAUBAN

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Allée des Templiers 6, 6280 Loverval, Belgique
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Extrait de l'acte de nomination -administrateurs

Texte :

Le 31 janvier 2016, à 14 heures, s'est tenue au siège de la société, l'Assemblée Générale extraordinaire des associés.

I. PRESENCES

Sont présents les actionnaires ci-après :
PRISMAD 06 S.P.R.L., possédant 618 parts
Madame Christine HANNE, possédant 1 part
Monsieur Marc DUTRANOIT, possédant 1 part

Soit 620 actions formant l'entièreté du capital

II. BUREAU

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Madame Christine HANNE. La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc DUTRANOIT.

III. EXPOSE DE LA PRESIDENTE

La Présidente expose que :

- Les dispositions légales ont été remplies pour la convocation de l'Assemblée Générale.
- L'Assemblée a pour ordre du jour :
 1. Reconduction des mandats suivants :
 - Administrateur délégué
 - Administrateur

IV. CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Tous les faits exposés par la Présidente étant reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

VI. DELIBERATIONS

L'assemblée générale nomme en qualité d'Administrateur-Délégué, Madame Christine

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

HANNE, demeurant Allée des templiers 6 à Loverval, pour une durée de 6 ans, qui accepte en date du 31 janvier 2016.

L'assemblée générale nomme en qualité d'Administrateur, Monsieur Marc DUTRANOIT, demeurant Allée des Templiers 6 à 6280 Loverval, pour une durée de 6 ans, qui accepte en date du 31 janvier 2016.

Ces mandats seront exercés à titre gratuit.

Par vote séparé, à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge aux Administrateurs.

VII. CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

Le Secrétaire

La Présidente